



Chéquier bloqué et société de recouvrement

Par **miranda08**, le **04/11/2015** à **19:18**

J'ai émis 1 chèque(48 euros) dans un Centre commercial près de chez moi le 4 septembre dernier. Ma banque m'a informé qu'elle refusait son règlement le 16 du mois et que j'avais jusqu'au 25 pour le régler sans quoi elle se verrait contraindre à me mettre en interdit bancaire jusqu'à règlement du montant impayé. La date fatidique est arrivée et pas de liquidité. Je n'ai pu l'honorer que le 29/09. QQ jours plus tard, un courrier de la banque me parvient avec une attestation de régularisation donc pour moi, l'affaire est terminée, close. Malheureusement c'est le début du cauchemar: vers le 15 octobre, je reçois un courrier par simple voie postale à l'entête de CERTEGY intitulé: 1ère RELANCE avant Mise en demeure, me réclamant le montant du chèque et la somme de 45 euros de frais de gestion. Dans un premier temps, je n'en tiens pas compte mais la semaine dernière alors que je veux effectuer des achats et régler par chèque bancaire, ce moyen de paiement m'est refusé par l'enseigne. A la caisse centrale, l'hotesse me signifie que l'opposition ne vient pas de leurs services mais d'une société de recouvrement(CERTEGY) dont elle me donne les coordonnées.

De retour à mon domicile, je les contacte pour connaître le problème et là un monsieur fort désagréable et irrespectueux me stipule que tant que je n'aurai pas réglé les frais de gestion, je ne retrouverai pas l'usage de mon chéquier.

Ma banque ainsi que la banque de France me disent qu'ils n'en ont pas le droit mais pourtant il s'agit bel et bien d'une réalité !!!!

Alors que dois-je faire ???

De plus ils refusent de me fournir le moindre renseignement sur leur grille tarifaire ainsi que de leur mode de fonctionnement. En ont-ils le droit?